



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.4
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 2. Affaires politiques

1. À sa 23e séance, le 26 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Débat

2. De l'avis de certaines délégations, le sous-programme 5 n'avait pas de raison d'être et les crédits devaient en être alloués au chapitre premier "Politique, direction et coordination d'ensemble". Plusieurs délégations ont souscrit aux activités prévues dans ce chapitre dont elles ont réaffirmé l'importance. Elles ont notamment souligné l'intérêt du programme relatif à la diplomatie préventive et au règlement des conflits, précisant qu'il fallait axer les efforts sur la diplomatie préventive pour en prévenir l'escalade. Selon d'autres délégations, les activités prévues dans le sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) pourraient permettre de faire l'économie d'opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi ces délégations ont pleinement souscrit au descriptif figurant au paragraphe 2.9 selon lequel l'utilisation de moyens pacifiques en vue de rapprocher des parties hostiles était le moyen le plus efficace pour l'Organisation de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et par là-même de prévenir les souffrances et destructions qui ne manquaient pas de se produire lorsque des différends dégénéraient en conflits armés.

3. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Fourniture d'une assistance et d'un appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres), un certain nombre de délégations ont exprimé la préoccupation que leur inspirait la fusion de certaines divisions régionales et ont douté qu'il y ait quelque avantage à réduire de six à quatre le nombre des divisions régionales. D'autres délégations se sont inquiétées des réductions envisagées et de la suppression de postes au titre du sous-programme, craignant que ces réductions n'entament les moyens d'analyse dont le Département disposait pour exécuter son programme de travail. D'autres délégations se sont félicitées de la rationalisation du sous-programme. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction le renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment en matière de règlement des conflits.

4. Une délégation s'est demandé pourquoi on n'avait pas prévu de ressources pour les activités de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le sous-programme, compte tenu notamment de la résolution adoptée récemment qui établissait une coopération entre la CARICOM et l'Organisation des Nations Unies et a souhaité être informée des activités envisagées pour la CARICOM pendant l'exercice biennal. Cette même délégation a voulu savoir s'il existait un accord de coopération entre le secrétariat du Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies et, dans la négative, quel était le cadre de coopération entre ces deux entités.

5. De l'avis de certaines délégations, les fonctions du futur bureau de liaison du Département des affaires politiques à Addis-Abeba auraient dû être explicitées dans le projet de budget. Ces délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'un département du Secrétariat ouvrirait, pour la première fois, son propre bureau de liaison auprès d'une organisation régionale et ont souligné que, selon la pratique, seul le Secrétaire général, à l'exclusion des départements du Secrétariat, était habilité à dépêcher des envoyés. Elles ont évoqué le risque de double emploi entre le bureau que le Département des affaires politiques envisageait de créer à Kigali et les arrangements spéciaux conclus entre l'OUA et l'ONU concernant l'Envoyé spécial commun dans la région des Grands Lacs. Elles ont souscrit à l'idée d'un envoyé spécial commun mais ont toutefois mis en garde contre le risque de double emploi avec le futur bureau de liaison d'Addis-Abeba et le fonctionnaire du Département des affaires politiques devant être affecté au bureau du PNUD à Kigali.

6. Un certain nombre de délégations, soulignant l'importance du Bureau du Président de l'Assemblée générale, ont estimé qu'il fallait le renforcer encore. Selon d'autres délégations, le Bureau du Président relevait davantage du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble).

7. Touchant les dispositions relatives aux services destinés aux groupes de travail de l'Assemblée générale, une délégation a estimé que certaines activités avaient pris fin ou étaient sur le point d'être achevées et qu'en conséquence le descriptif du programme n'aurait pas dû mentionner les groupes de travail en question.

8. Plusieurs délégations ont souscrit au sous-programme 3 (Assistance électorale) auquel elles attachaient une grande importance et se sont félicitées des activités menées par le Département dans ce domaine. Selon d'autres délégations, les activités du sous-programme devaient cadrer avec les mandats donnés par l'Assemblée générale et les demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. D'autres délégations se sont interrogées sur la nature de la participation du Centre pour les droits de l'homme aux activités d'assistance électorale et sur le mandat qui lui avait été assigné dans ce domaine.

9. Une délégation a proposé d'insérer les mots "conformément aux mandats donnés par les organes délibérants" après les mots "opérations de maintien de la paix" à l'avant-dernière phrase du paragraphe 2.67 et à l'alinéa d) du point b) ii) du paragraphe 2.68.

10. Plusieurs délégations ont souscrit aux activités prévues au titre du sous-programme 6 (Décolonisation) et se sont déclarées préoccupées par les propositions de réduction. Nombre de délégations ont réaffirmé leur plein appui au programme de travail du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon ces délégations, les séminaires régionaux du Comité spécial restaient un moyen important et efficace pour celui-ci de s'acquitter de son mandat. D'autres délégations n'étaient pas du même avis. Certaines délégations ont contesté le montant des ressources prévues au titre du sous-programme, en particulier l'augmentation des frais de voyage du Comité spécial. De l'avis d'autres délégations, les missions de visite constituaient une activité importante du Comité spécial. Une autre délégation s'est demandé pourquoi il était prévu des ressources pour des organes intergouvernementaux dont le mandat avait déjà pris fin. Pour certaines délégations, le sous-programme devrait être encore renforcé jusqu'à ce que le Comité spécial se soit acquitté de son mandat. S'agissant des organes intergouvernementaux dont le mandat avait déjà pris fin, le représentant du Secrétaire général a indiqué que l'Assemblée générale en renouvelait systématiquement le mandat depuis leur création. C'est pourquoi des crédits suffisants étaient prévus à cette fin pendant chaque exercice biennal.

11. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien au sous-programme 7 (Question de Palestine), la question de Palestine n'étant pas encore réglée, et à la pleine exécution des activités prévues. Une délégation a contesté le montant des ressources prévues au titre du sous-programme, faisant valoir qu'en l'état actuel de la situation, ces ressources pourraient être affectées à d'autres activités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, par exemple au Coordonnateur des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, à l'UNRWA ou au PNUD.

12. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur soutien aux activités prévues au titre du programme 26 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (Désarmement). Certaines délégations ont exprimé leur appui à la Conférence du désarmement dans laquelle elles voyaient la seule instance de négociation de traités dans ce domaine. D'autres délégations ont demandé des informations sur les services prévus pour la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Assemblée ne s'étant pas entendue sur la convocation de cette session. Une autre délégation s'est interrogée sur

l'augmentation des crédits demandés au titre des consultants. D'autres délégations ont appelé l'attention sur la tendance de plus en plus nette à la réduction des ressources allouées à l'octroi de bourses d'études sur le désarmement et n'ont pu souscrire à de telles réductions. Une délégation n'était pas favorable à la suppression de trois postes P-5 dans les trois centres régionaux, estimant que ces postes devraient être maintenus et utilisés pour renforcer le Centre pour les affaires de désarmement. D'autres délégations se sont félicitées des réductions proposées au titre du sous-programme. Certaines délégations ont demandé des précisions quant aux services destinés à divers organes conventionnels mentionnés au paragraphe 2.128 a), les dépenses de ces organes étaient à la charge des États parties. Une autre délégation a demandé des éclaircissements quant au sens de l'expression "mesures de confiance". D'autres délégations ont relevé que le descriptif ne faisait pas référence aux armes chimiques et ont proposé de modifier le paragraphe 2.120 et de l'insérer dans le descriptif de façon à rendre compte des progrès accomplis dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, de la non-prolifération et de certaines mesures de désarmement, en particulier dans le domaine des armes chimiques. De nombreuses délégations ont déploré le fait que le descriptif ne rendait pas compte comme il se devait de l'insuffisance des progrès réalisés, en particulier dans le domaine des armes nucléaires. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les ressources prévues au titre des services destinés au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale étaient insuffisantes et par les effets négatifs que cela risquerait d'avoir sur les interventions en cas de conflit. Une délégation a réaffirmé que l'enregistrement des armes légères ne constituait pas une priorité et qu'il fallait continuer d'axer l'attention sur les armes de destruction massive. De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation face à la diminution des ressources affectées au programme d'octroi de bourses d'études sur le désarmement et demandé qu'il soit remédié à la situation afin de pouvoir continuer à venir en aide aux diplomates originaires des pays en développement dans ce domaine important.

Conclusions et recommandations

13. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme du chapitre 2 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et d'y apporter les modifications suivantes :

a) Sans objet;

b) À la demande du Comité, le Secrétariat a établi la description suivante dont le Comité recommande l'insertion au paragraphe 2.50 à la suite de la deuxième phrase :

"L'attaché de liaison du Département des affaires politiques auprès de l'OUA aurait pour mission :

a) De faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives et efforts dans les domaines de la diplomatie préventive

et du rétablissement de la paix ainsi que dans le processus de démocratisation en Afrique;

- i) De suivre de près les délibérations du Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA et d'informer le Siège des initiatives politiques présentant un intérêt pour l'Organisation des Nations Unies qui seraient examinées par le Mécanisme;
 - ii) D'assurer la liaison avec la Division du règlement des conflits et le Département politique de l'OUA dans son ensemble en vue de renforcer la coopération touchant certaines questions politiques d'intérêt primordial pour l'Organisation des Nations Unies et l'OUA;
 - iii) D'épauler les représentants spéciaux communs ONU/OUA dans leurs activités;
- b) De coordonner l'exécution des programmes de coopération arrêtés entre les organismes des Nations Unies et l'OUA lors des réunions annuelles entre leurs secrétariats;
 - c) De représenter le Département, selon que de besoin, aux réunions organisées par l'OUA sur la question à Addis-Abeba;
 - d) Au paragraphe 2.120, la deuxième phrase devrait être modifiée comme suit : "Depuis la fin de la guerre froide, des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines importants liés au contrôle des armements et au désarmement";
 - e) Au paragraphe 2.120, supprimer dans la dernière phrase les mots qui suivent l'expression "paix et sécurité internationales";
 - f) Au paragraphe 2.124, insérer à la fin de la phrase "La portée devrait en être élargie à un plus grand nombre de questions" les mots "ayant trait au contrôle des armements et au désarmement".
